

Publiée le 17 octobre 2025

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **deux octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 19 septembre 2025, se sont réunis en salle du conseil municipal (centre administratif), sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommé secrétaire de séance : Mme REIG



DEL_2025_138

CONVENTION 2025 AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS – STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES DE SORGUES

La ville collabore avec la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres depuis plusieurs années.

La présente convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur.

Le budget global est établi en fonction du nombre de chattes/chats recensé(e)s établi à 36 pour 2025. La ville et la Fondation 30 Millions d'Amis participent financièrement, chacune, à hauteur de 50 % des frais des stérilisations et des puces électroniques soit une participation 2025 pour la ville de Sorgues de 1 980 €. Cette participation est versée directement à la Fondation 30 Millions d'Amis. Elle permettra à celle-ci de régler directement aux vétérinaires librement choisis par la ville les frais de stérilisations et d'identification définis par la présente convention.

Si les montants facturés par les vétérinaires étaient supérieurs aux montants indiqués dans la présente convention, le surplus pourra être facturé à part directement à la ville de Sorgues.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la convention.
- autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- valider le versement de la participation de 1 980 € à la Fondation 30 Millions d'Amis pour 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121.29,

Vu la convention 2025 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages proposée par la Fondation 30 millions d'amis,

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

VALIDE le versement de la participation de 1 980 € à la Fondation 30 Millions d'Amis pour 2025.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.